

SUPPLÉMENT N°4 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Faire respecter nos droits
pour en **acquérir** de nouveaux
Obtenir un véritable plan de
titularisation

NON-TITULAIRES

Du 27 novembre au 4 décembre

À la CCP, je vote pour les
syndicats de la FSU
Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU : Syndicat
National des Enseignements
de Second degré



SNEP-FSU : Syndicat
National de l'Éducation
Physique



SNUEP-FSU : Syndicat
National Unitaire de l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU : Syndicat
National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'école et PEGC



FSU : Fédération Syndicale
Unitaire

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNEP-FSU, SNUEP-FSU et le SNUipp-FSU, vous choisirez des **syndicats** fortement **ancrés** dans les **différents métiers**, rassemblés dans la **FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire des syndicats de la FSU** dans un paysage syndical émiétté, vous enverrez aussi un **message fort** pour le **respect** de **nos métiers**, de **nos droits** et de **nos statuts**: celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour la Commission Consultative Paritaire (CCP), comme pour les Comités Techniques (CT), voter pour les candidats de la FSU et de ses syndicats c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de porter notre exigence d'un véritable plan de titularisation, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour les **syndicats de la FSU** en CCP et pour la **FSU** en CT, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.



Nassira Khenissa, tête de liste SNES-FSU de la liste FSU pour l'élection des représentants des personnels à la **CCP** (Commission Consultative Paritaire) des **personnels non-titulaires** d'enseignement, d'éducation et d'orientation de l'Éducation nationale [Liste FSU, SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp].

Bonjour Nassira, tu es élue SNES-FSU sortante de la CCP des Non-Titulaires, et tu te représentes ?

Oui, moi et d'autres bien sûr. On est **toute une équipe**. Avec une relève déjà prête. Il faut bien ça compte tenu du travail à fournir, des dossiers à suivre, des actions à développer. Et puis personne ne sait s'il sera en poste au moment des CCP. C'est aussi ça la précarité ! Et certains d'entre nous deviendront titulaires dans les 4 ans qui viennent. On se le souhaite tous. Il faut insister là-dessus : **voter pour un sigle sans réfléchir** à qui pourra vraiment représenter les Non-Titulaires pendant 4 ans, c'est dangereux pour nous tous !

Concrètement, c'est quoi être élue en CCP ?

Siéger au moins aux 3 CCP de l'année, une chaque trimestre avec la dernière au mois de juillet quand tout le monde est en vacances ! Plus suivant les urgences.

Et une CCP ça se prépare. Les 3 titulaires et les 3 suppléants siègent et préparent ensemble les dossiers à traiter. Qu'il s'agisse de l'attribution des CDI, des avancements d'échelons des CDI, et **j'espère bientôt de ceux des CDD**, de l'attribution des congés formation, des procédures disciplinaires et des erreurs administratives dont sont victimes les collègues, **des nouveaux droits que l'on veut mettre en place**, etc... Bref, tout ce qui concerne notre situation professionnelle. Mais notre rôle ne s'arrête pas aux CCP ! On **accompagne** les collègues tout au long de l'année. Enfin, nous, c'est-à-dire **le SNES-FSU et les militants de la FSU**.

Tu peux nous en dire plus sur la question ? Sur l'investissement du SNES-FSU pour les Non-Titulaires ?

Oui, au-delà des CCP, il y a un **accompagnement quotidien** que l'on a mis en place. Un collègue ne va pas attendre une CCP pour voir ses problèmes d'affectation ou de salaires résolus. Il faut agir vite quand on le peut, ce qui n'est pas toujours facile, ni possible. Le Rectorat n'est pas toujours conciliant ! Et c'est parce que le **SNES-FSU est majoritaire** qu'on arrive souvent à **se faire entendre**.

Par exemple, en début d'année scolaire, on suit au plus près les affectations des collègues pour que le barème soit respecté. C'est un sacré boulot très ingrat et pas toujours couronné de succès ! Au local de la Madeleine [local du SNES à Nice, ndlr], 2 permanenciers, Isabelle Le Buzulier, ex non-titulaire, et Frédéric Gauvrit, un des dix secrétaires académiques du SNES-FSU, s'occupent du suivi des dossiers le mardi, le mercredi et le vendredi. Beaucoup de Non-Titulaires les connaissent, au moins de nom ! Bon, ils ne peuvent pas tout, et tout de suite, ils sont profs eux aussi...

Certains font le reproche au SNES-FSU de négliger les précaires de l'Éducation nationale...

Ah non, stop ! Je ne veux plus entendre ça, c'est insupportable ! C'est vrai que le SNES-FSU ne met pas les Non-Titulaires devant tout le monde. Mais justement, l'intérêt est là.

On n'a pas vocation à être Non-Titulaire toute notre vie. Et un **syndicat** qui prend en compte les **intérêts de tous et de chacun** est la garantie d'une **action collective forte** pour la reconnaissance et la revalorisation de notre profession au-delà des différences de statut. L'union fait la force !

Et le **SNES-FSU** a une **priorité** qu'il n'oublie jamais : **obtenir un véritable plan de titularisation pour tous**, adapté à nos situations professionnelles.

Qui a déjà porté en audience auprès du ministère la nécessité de construire un autre dispositif de titularisation que celui des concours réservés « Sauvadet » qui vont bientôt se finir ? Sinon la FSU et ses syndicats.

On te sent très concernée par la question...

Ah oui alors, comme beaucoup de collègues, pas de CDI ni de droit à passer le réservé. Alors que j'ai plus de 8 ans d'ancienneté comme contractuelle ! Parce qu'il me manque quelques jours d'ancienneté selon les calculs de l'administration.

Mais la loi, c'est la loi, c'est pas le SNES-FSU qui la fait. Donc, il faut changer la loi !

Et pour toi, c'est donc la FSU qui peut porter cette demande ?

Et seulement elle. Elle est la fédération majoritaire de l'Éducation nationale. C'est elle qui peut porter notre demande avec suffisamment de force. Et elle aura encore plus de force si elle sort encore plus puissante des élections qui arrivent.

Et il faut que la FSU, dont fait partie le SNES, comme le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, remporte les élections : les Non-Titulaires, ils sont partout dans l'Éducation nationale, dans les collèges, les lycées, les écoles, l'Université, l'administration, etc...

C'est ça la force de la FSU, **rassembler le plus de monde possible pour être le plus fort possible**.

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Mais le SNES-FSU, et plus largement la FSU, c'est que ça pour toi ?

Non, bien sûr. Ce sont aussi des valeurs, un syndicat qui porte l'exigence d'une école pour tous, d'une école de la République qui offre à tous les mêmes possibilités. Et qui se bat pour les services publics qui sont la base d'une société plus juste. Le SNES-FSU met en œuvre tout le temps les principes d'égalité de tous. On ne fera jamais passer un de nos adhérents avant les autres !

Revenons-en au travail syndical. Il y a autre chose que le suivi des dossiers personnels ?

Déjà que chacun puisse voir ses droits respectés, ce n'est pas rien ! Comme je l'ai déjà dit, on porte aussi des revendications pour tous, comme celle d'un véritable plan de titularisation. Mais tout n'arrive pas tout de suite et simplement.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Beaucoup disent que l'on n'obtient jamais rien....

Il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut rien voir !
On a **obtenu**, et on **obtiendra encore** beaucoup de choses !

Tu as des exemples ?

La clause du butoir !

On a gagné sa suppression en septembre.
Les collègues qui ont réussi les concours vont enfin voir leur ancienneté de Non-Titulaire prise en compte pour être tout de suite à un **échelon plus élevé**, donc avoir un **meilleur salaire**. Jusqu'à l'année dernière, on pouvait avoir été 10 ans non-titulaire et hop, rien quand on devenait titulaire ! C'est fini, on n'aura pas travaillé pour rien. Et en plus, on a gagné que l'on puisse **réexaminer** la situation de **ceux qui ont déjà été reclassé ! C'est énorme**.

Et ça, c'est la FSU. Quoiqu'en disent tous ceux qui arrivent après la bataille. Les mêmes qui prétendent avoir obtenu cela et qui se gardent bien de dire qu'**ils ont voté contre l'amendement de la FSU au Conseil Supérieur de L'Éducation nationale** qui demandait le maintien de la prime d'installation dans le métier malgré la suppression de la clause du butoir.

Et pour les Non-Titulaires qui le sont toujours ?

Des choses très importantes avancent. Mais, je n'ai tendance à croire que ce qui est.

Un scoop quand même. La FSU est en train d'obtenir que le ministère écrive une circulaire qui **va imposer à tous les rectorats d'établir une grille de rémunération des contractuels** qui prévoit pour tous, CDI et CDD, la prise en compte de l'ancienneté acquise. C'est un des enjeux, imposé par la FSU, des discussions sur les métiers de l'Éducation qui se déroulent depuis un an au ministère.

En clair, **CDD ou CDI, tous les deux ou trois ans, on changera d'échelon donc de salaire !**

On avait déjà porté cette demande en CCP sur Nice. C'est mieux si c'est national et si partout en France tout le monde est logé à la même enseigne, question là-encore d'égalité. Mais vraisemblablement que les modalités de mise en œuvre locale incomberont à la CCP de Nice. Une raison de plus pour ne pas se tromper dans son vote !

Localement, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUeP-FSU et le SNUipp-FSU peuvent-ils obtenir des choses ?

Ici, à Nice, un enjeu fort c'est d'**obtenir que la CCP se réunisse au moment des affectations** de début d'année afin d'assurer une affectation équitable pour tous fondée sur un strict respect du barème. Ce n'est pas gagné, mais on y travaille. On doit aussi tout faire pour que les **collègues bénéficient des mêmes droits à remboursement des frais de transport** que les collègues TZR.

Et puis, un deuxième scoop tant qu'on y est : depuis un an, la FSU construit en CAAS (Commission Académique de l'Action Sociale) le projet d'ouvrir aux Non-Titulaires le dispositif du « CESU Garde d'Enfants ». On a bon espoir qu'il soit mis en route en 2015.

Cela peut sembler pas grand-chose, mais permettre aux Non-Titulaires de pouvoir **bénéficier d'une aide financière pour la garde des enfants**, comme les titulaires, c'est en fait énorme, surtout vu les difficultés, que souvent, nos affectations occasionnent.

Et donc oui : on peut faire des choses, et on continuera à en faire avec tous les collègues !

OBTENIR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION !

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Merci Nassira. Un mot de fin ?

Faire respecter nos droits pour en acquérir de nouveaux. Obtenir un véritable plan de titularisation.

Deux bonnes raisons de voter **pour les syndicats de la FSU** à la **CCP** ! Et de voter **FSU** aux **CT** (CTA et CTM) !

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

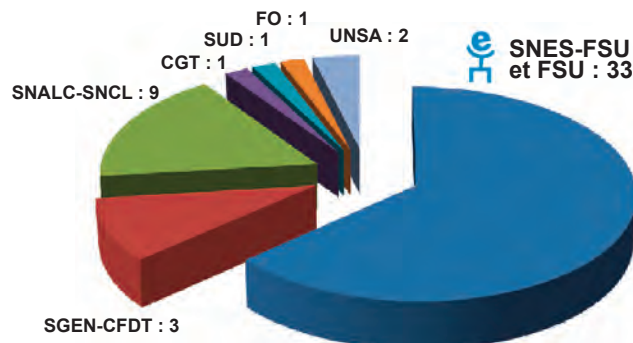
Je vote pour les syndicats de la FSU à la CCP

Je vote FSU aux CT



Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10**.

Nombre de sièges obtenus en 2011 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant « à l'urne ». Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ». Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait ! Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **27 novembre et le 4 décembre**.

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES ?

Titulaires : 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur www.education.gouv.fr/electionspro2014

- cliquez sur "je vote"

- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé

- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2014

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur www.education.gouv.fr/electionspro2014, cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur », cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr.

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le **mot de passe électeur** que vous avez défini. Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

NB : Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie académique

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **13 novembre et jusqu'au 4 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS... REPRÉSENTATIFS, ACTIFS, COMPÉTENTS

Les syndicats de la FSU, première fédération de l'Éducation nationale, proposent à vos suffrages des **représentants au service de tous** dans la défense des intérêts collectifs, et de chacun dans la défense des dossiers individuels. Seuls **les syndicats de la FSU** sont en mesure de garantir aux maîtres auxiliaires, aux contractuels enseignants, d'éducation ou d'orientation, aux assistants de langue vivante, aux intervenants en langue vivante en primaire, qu'ils **seront représentés** dans la CCP **par des collègues à leur image**, présents dans les établissements, **exerçant sous le même statut** (et les mêmes contraintes), et qui seuls auront la légitimité requise pour parler en votre nom. Le scrutin de la CCP est un scrutin sur sigle, il n'est donc pas demandé de déposer une liste de candidats. Ceci explique sans doute la multiplication des listes candidates. **Les syndicats de la FSU**, comme en 2011, vous présentent **les collègues qui s'engagent à vous représenter** en CCP.

Pour les élections au CTA et CTM, vos votes assureront à tous une représentativité nécessaire pour que la FSU puisse imposer ses choix.

KHENISSA Nassira

CDD, Mathématiques, Collège Pablo Picasso, Vallauris, 06

LEVENES Jean-Luc

CDD, Technologie, Collège Guillaume Vento, Menton, 06

BOSSI Catherine

MA2, Anglais, Collège Guy de Maupassant, Garéoult, 83

GERTOSIO Fabien

MA2, EPS, Lycée Professionnel Cisson, Toulon, 83

HAMOUDA Kabil

CDI, Mathématiques et Sciences Physiques, Lycée Professionnel Jacques Dolle, Antibes, 06

MARIOT Pascale

CDI, Orientation, CIO de Nice, 06



Nassira
KHENISSA



Fabien
GERTOSIO



SNES-FSU

Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



SNEP-FSU

Syndicat National de
l'Éducation Physique



SNUEP-FSU

Syndicat National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU

Syndicat National
Unitaire des Institu-
teurs, Professeurs
d'école et PEGC



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

Nombre de sièges obtenus en 2011
à la CCP des Non-Titulaires

**SNES-FSU
et FSU : 3**

